

CONVENTION

Fonds de Concours transitoires en faveur des Communes Rurales PROGRAMMATION 2021 Commune de Thun-L'Eveque Travaux d'accessibilité et de sécurité

AVENANT n°1 de la convention 2021 portant sur une modification de l'article 3 : modalités de versement

Entre les soussignés :

- La Communauté d'Agglomération de Cambrai, sise 14 rue Neuve, BP 375 – 59 407 CAMBRAI représentée par son Président, Monsieur François – Xavier VILLAIN, dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Communautaire en date du 08 juillet 2021 ,

Désignée ci-après "La CAC"

d'une part,

Et,

- La commune de Thun-L'Eveque représentée par Monsieur Jacques Denoyelle, Maire, dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Municipal, en date du 06 avril 2021,

d'autre part,

il a été convenu de ce qui suit :

Conformément à l'article 3 de la convention financière entre la Communauté d'Agglomération de Cambrai et la commune de Thun-L'Éveque, le montant versé pour les travaux d'accessibilité et de sécurité, est calculé en fonction du montant du fonds de concours exprimé en pourcentage des dépenses retenues.

Ainsi la convention initiale prévoyait un taux de financement de 50% d'un coût de travaux prévisionnel de 22 113,91€ HT. Les pièces reçues justifient d'un montant de 21 493,91€ HT de factures acquittées. Le montant versé est donc revu à hauteur de 10 746,95€ .

Etablie en deux exemplaires originaux.

A Cambrai, le

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Cambrai,

François – Xavier VILLAIN

Le

Le Maire de la commune de Thun-L'Éveque

Jacques Denoyelle